

République Française
 Département de la Nièvre
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 31/03/2023
 Date d'affichage : 31/03/2023
 Nombre de membres afférents au
 conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Bonnet, Mme Ouvry, M. Marasi, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Mme Colonel, M. Blandin, Mmes Guillaume, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat,

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Renaud à Mme Leroy, Mme Boulogne à M. Dedisse, M. Reby à M. Bonnet, M. Gabez à Mme Ouvry, Mme Pabiot à Mme Breuzet, Mme Denis à M. Boujlilat,

Effectifs	22
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	7

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Objet de la délibération : Fonds façades attribution de subventions d'équipement

Par délibération en date du 26 septembre 2002, le Conseil municipal a décidé d'aider financièrement les propriétaires d'immeubles pour le ravalement des façades de leur propriété.

Par délibération du 25 septembre 2003, le Conseil municipal a décidé de la procédure d'attribution, cette dernière ayant été modifiée par délibération en date du 22 février 2010.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder au versement d'une subvention d'équipement au bénéficiaire listé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et suivant les avis favorables de la commission des travaux et bâtiments communaux urbanisme - patrimoine et de la commission des finances,

DECIDE d'accorder la subvention d'équipement conformément au tableau annexé à la délibération.

DIT que la dépense est prévue sur le chapitre « 204 - subventions d'équipement versées » du Budget 2023.

Unanimité

Pour extrait conforme :
Le Président de séance,



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 058-215800863-20230413-DEL2023_04_041-DE



Récapitulatif de la demande de subvention au Fonds Façade

Nom	Adresse	Montant Travaux TTC	Montant travaux éligibles TT	Plafond subvention TTC	Montant alloué
POITRENEAU Michel	66 RUE Saint Agnan 58200 COSNE COURS SUR LOIRE	11 298,35 €	10 492,27 €	6 097,96 €	1 524,49 €